

Le club développement durable des établissements et entreprises publics

Les organismes publics connaissent actuellement d'importantes évolutions. Il s'agit pour eux de répondre aux impératifs d'efficacité économique et de gestion des ressources, tout en préservant leur culture et leurs valeurs de service public. Le développement durable représente, dans ce contexte, un puissant levier du changement. En mettant l'accent sur la globalité de la responsabilité de chacun en matière économique, sociale et environnementale, il donne du sens aux transitions indispensables à tous les niveaux d'actions.

Depuis 2006, le Club Développement durable des Établissements et Entreprises publics (CDDEP) contribue à faciliter l'échange et la recherche des meilleures approches pour faire du développement durable l'objectif partagé et structurant des stratégies, politiques et actions des organismes publics. Les valeurs portées par ces derniers: intégrité, solidarité, intérêt général, sens du service public se voient naturellement renforcées dans la mise en œuvre d'une stratégie de responsabilité sociétale.

Une initiative pionnière

Moteur pour favoriser l'échange et la recherche créative des meilleures approches de la responsabilité sociétale des organisations (RSO), le CDDEP est la première structure de coordination pour le développement durable dans le secteur public. Il est présidé par le délégué interministériel au développement durable, également commissaire général au développement durable.

Il a pour ambition de donner envie de « faire » et d'accélérer les démarches RSO, par le partage de bonnes pratiques entre des organismes publics et la production d'outils méthodologiques d'aide à la mise en œuvre de la RSO dans les organismes publics.



Les membres

Créé en 2006, le CDDEP compte aujourd'hui 64 membres très diversifiés en taille, en missions et dans leurs statuts (cf liste p.4). Cette diversité est un puissant levier de réflexion collective quant aux enjeux des organismes publics au regard du développement durable.

La Responsabilité sociétale des organisations

Définition de la Commission européenne (octobre 2011)

« La RSO est la responsabilité des organisations vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société »

Définition de la norme ISO 26 000

« La RSO est la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent »

L'objectif du CDDEP : la mise en œuvre de stratégies de responsabilité sociétale par les organismes publics

En s'appuyant sur les méthodologies existantes et illustrées par des expérimentations remarquables

menées dans le secteur public ou privé, le CDDEP anime la réflexion sur des sujets transversaux répondant aux préoccupations des organismes publics, à savoir :

- L'identification et la hiérarchisation des enjeux de développement durable pour chacun des organismes publics ;
- La définition des programmes d'action et le déploiement de la stratégie de développement durable notamment sur le plan managérial ;
- La mise en place de procédures de suivi, d'évaluation et de reporting des démarches RSO mises en œuvre.

La charte d'engagement : une démarche volontaire

La charte de développement durable des établissements et entreprises publics est le fruit d'un travail collégial et l'expression de la volonté d'une démarche de progrès.

Les signataires s'engagent à entreprendre ou à poursuivre une démarche d'intégration de la responsabilité sociétale dans leur projet d'établissement, dans leurs pratiques de fonctionnement et dans leurs relations tant avec leurs partenaires qu'avec les autres acteurs des territoires sur lesquels ils sont implantés.

Charte développement durable des établissements publics et entreprises publiques

Les engagements

L'organisme signataire s'engage à :

-)] mener une **réflexion stratégique** de développement durable permettant d'identifier ses propres enjeux, de les partager et de définir ses objectifs dans le champ de ses compétences spécifiques ;
-)] **élaborer un document stratégique** de développement durable, reprenant ses engagements et diffusé largement à l'intérieur comme à l'extérieur et à **rendre compte** des conséquences sociales et environnementales de ses activités dans son rapport annuel conformément à l'esprit de la loi NRE ;
-)] traduire cette réflexion dans sa **politique, ses projets, son management** et sa façon de rendre compte, en impliquant le personnel et les différentes parties prenantes et intéressées ;
-)] **élaborer et piloter**, dans le cadre de son document stratégique, un **plan d'actions** permettant d'intégrer les principes de gouvernance et de mise en œuvre préalablement définis.

Les activités du CDDEP

Depuis sa création, le CDDEP poursuit ses activités en faveur de l'appropriation des concepts de développement durable et organise des échanges d'expériences et des débats avec des experts et des associations tout au long de l'année.

Les outils issus des travaux du CDDEP se veulent opérationnels. La diversité des objectifs des membres du CDDEP a conduit à mettre en place des groupes de travail destinés à répondre aux préoccupations spécifiques partagées. Ces travaux comprennent :

- **Les Séances plénières**

Les membres du CDDEP organisent à tour de rôle les séances plénières. C'est l'occasion, pour l'établissement hôte, de présenter la stratégie RSO et pour l'ensemble des membres du CDDEP de rencontrer des experts sur des sujets qui seront traités ultérieurement en groupe de travail si besoin, et de diffuser les informations. C'est un lieu de débat, autour des actualités du développement durable, des avancées réalisées par les organismes publics en matière de RSO, des préconisations à formuler pour sensibiliser les acteurs publics au développement durable.

- **Les groupes de travail**

« **Pilotine** »: ce groupe de travail, co-animé par la Délégation au développement durable et le contrôle général économique et financier du ministère du Budget (CGEFI), développe un référentiel méthodologique simplifié et adapté au secteur public pour aider les membres à intégrer le développement durable.

LE CGEFI

Le contrôle général économique et financier du ministère du Budget, dont les missions de contrôle s'exercent sur une grande partie des établissements publics, est depuis l'origine partie prenante à cette démarche.

Dominique Viel, chef de la mission de contrôle « Écologie et développement durable » du CGEFI, a participé à la création du CDDEP.

« **Gouvernance** »: ce groupe de travail, animé par l'INERIS, s'est penché sur les modes de gouvernance des établissements publics au regard du développement durable, pour en définir le champ d'action, bâtir des méthodologies et créer des outils, notamment en terme d'indicateurs d'évaluation de la gouvernance de l'organisme au regard du développement durable. Trois guides récemment publiés (mars 2013) sont issus de ce travail de réflexion: le Guide de mise en œuvre des principes et valeurs des organismes publics, le Guide du dialogue avec les parties prenantes et le Guide des indicateurs de gouvernance en réponse aux enjeux du développement durable.

« **Optimist** »: ce groupe de travail, animé par l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS), s'est intéressé au volet social du développement

durable dans le fonctionnement interne des organismes publics et a publié le guide de l'organisme public socio-responsable. Le groupe va à présent aborder le thème du bien-être au travail.

« **Biodiversité** »: ce groupe de travail animé par l'INRA a pour objet de définir comment intégrer la biodiversité dans la stratégie de développement durable de l'organisme et sensibiliser les organismes publics à leur interdépendance vis-à-vis de la biodiversité. Ce groupe développe actuellement un outil logiciel de sensibilisation à la biodiversité.

- **Les Formations**

Les membres du CDDEP bénéficient de séances spécifiques de formation de l'institut de formation de l'environnement (IFORE) et de l'institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE). En 2012, un module de formation « Rencontres de partage avec les pairs » a été suivi par les membres désireux de participer à cet exercice.

- **Les Rencontres de Partage avec les Pairs (RPP)**

Cet exercice permet à un établissement, sous l'œil critique et bienveillant de trois autres membres du CDDEP, de présenter en toute confidentialité sa stratégie RSO afin d'en diagnostiquer les forces et les faiblesses et d'identifier des axes de progrès et des bonnes pratiques mutualisables. C'est également pour l'établissement l'occasion de présenter les freins dans la mise en œuvre de sa démarche RSO et d'envisager les moyens d'y remédier grâce au dialogue avec ses pairs observateurs.

- **Les ateliers**

Nombreux sont les membres du CDDEP qui, au-delà des outils méthodologiques proposés, souhaitent également approfondir certaines thématiques pour lesquelles il leur paraît important d'avoir des conseils pratiques et ciblés, tels que l'achat public responsable. C'est dans cette perspective que se sont mis en place les ateliers pratiques qui sont le lieu d'échanges

d'expériences, de bonnes pratiques entre les membres sur un thème donné.

Les « productions » du CDDEP

Le CDDEP travaille de manière participative à la mise en place d'outils méthodologiques, sur la responsabilité sociétale des organisations, liés au contexte spécifique des organismes publics.

Parmi les outils élaborés au sein du CDDEP, on peut citer : le guide des « **principes et lignes directrices de la responsabilité sociétale des organismes publics** », ainsi que « **le guide de l'organisme public socio-responsable** » (2011). Ces guides, accessibles en ligne pour tout organisme public intéressé, sont issus des groupes de travail « Pilotine » et « Optimist », le groupe « gouvernance » ayant quant à lui produit trois guides en mars 2013 (cf. p.2).

(<http://cddep.developpement-durable.gouv.fr>)

Les avancées des membres du CDDEP en matière de RSO

Une étude, publiée en juin 2012 et basée sur des entretiens avec les membres du CDDEP, permet de faire état des avancées des organismes publics en matière de RSO, six ans après la création du CDDEP.

La diffusion des concepts et méthodes de responsabilité sociétale des organismes publics porte ses fruits au sein du CDDEP, ainsi :

- 52 % des organismes ont formalisé leurs engagements dans un document stratégique de RSO à partir de la prise en compte de leurs propres enjeux sociaux et environnementaux, allant pour certains jusqu'à la publication d'un rapport de développement durable.

- Les membres ont exprimé le souhait de poursuivre les travaux du CDDEP, notamment autour de : la mise en place de nouveaux groupes de travail (externalités positives...), la poursuite de la capitalisation et diffusion des connaissances (enrichissement du site internet, rencontres d'experts, formations...), les échanges de bonnes pratiques...



Reporting des organismes publics

L'article 226 de la loi du 12 juillet 2010 prévoit une obligation de reporting pour les organismes publics.

L'organisme concerné doit communiquer des informations en matière sociale et environnementale dans le rapport annuel du Conseil d'administration.



Liste des organismes membres

- Agence des aires marines protégées (AAMP)
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)
- Agence française de développement (AFD)
- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
- Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP)
- Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)
- Banque de France
- Bergerie Nationale
- Bibliothèque nationale de France (BnF)
- Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
- CCI France
- Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Etienne/Montbrison
- Caisse des dépôts et consignations (CDC)
- Chambre des métiers de Meurthe et Moselle
- Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)
- Centre national d'innovation pour le développement durable et l'environnement dans les petites entreprises (CNIDEP)
- Centre des monuments nationaux (CMN)
- Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)
- CHU de Brest
- Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Île-de-France (CIGPC)
- Cité internationale universitaire de Paris (CIUP)
- Conférence des grandes écoles (CGE)
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- CNRS
- Etablissement Français du Sang (EFS)
- École des mines de St Étienne (EMSE)
- Etablissement national des invalides de la marine (ENIM)
- EPA Seine Arche
- EPA Sénart
- EPA du Parc et de la grande Halle de la Villette
- Établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF)
- Etablissement public du Musée et du domaine national de Versailles
- EPD ClairVivre
- Française des jeux (Fdj)

- France Télévisions
- Groupe La Poste
- Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)
- Institut français du pétrole énergies nouvelles (IFPEN)
- Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
- Institut français des sciences et technologies des transports et de l'aménagement des réseaux (IFSTTAR)
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)
- Institut national de la recherche agronomique (INRA)
- Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)
- Institut de recherche pour le développement (IRD)
- Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)
- Musée du Louvre
- Musée du quai Branly
- Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
- Office national des forêts (ONF)
- Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC)
- Pôle emploi
- Port autonome de Nantes Saint-Nazaire
- Régie autonome des transports parisiens (RATP)
- Réseau ferré de France (RFF)
- Société anonyme de Gestion des stocks de sécurité (SAGES)
- Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)
- Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
- Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS)
- Union des groupements d'achats publics (UGAP)
- Université de Franche-Comté
- Universcience
- Voies navigables de France (VNF)

Animation du CDDEP

L'animation du CDDEP est confiée à la Délégation au développement durable (MEDDE/CGDD) dirigée par Catherine Larrieu. Sylvie Didier-Perot, chargée de mission responsabilité sociétale des organismes publics, est en charge de l'animation opérationnelle du CDDEP.

Pour en savoir plus :

Sylvie DIDIER-PEROT

Coordinatrice du CDDEP

01 40 81 35 51

sylvie.didier-perot@developpement-durable.gouv.fr

<http://cddep.developpement-durable.gouv.fr>

le
point sur

**Commissariat général
au développement
durable**

**Délégation au
développement durable**

244 Bd Saint Germain
75007 Paris
Tel. : 01.40.81.21.22

**Directrice de la
publication**
Catherine Larrieu

ISSN
2100-1634

Dépôt légal
Avril 2013